

# PROGRAMMEURS AU PROFIL LE CHOIX DU PRINCE À LA PLACE DES QUALIFS ?



Dans le grand chamboule-tout des règles de gestion, la Direction Générale vient de franchir un cap en matière de mobilité avec la nouvelle mouture qu'elle va proposer au vote du CSA de décembre.

Les postes « au choix » qui concernaient principalement les cadres A et A+ vont être considérablement étendus.

## Pour quelle raison ?

Parce que la DG, et plus particulièrement SI3S, a décidé que l'intégralité des postes de B Programmeur, B PSE, PSE-CRA va basculer dans ce mode d'affectation.

**Cela représente plus de la moitié des postes de B implantés dans la sphère informatique à la DGFIP.**

Les raisons avancées par la DG sont plus que farfelues ! Ainsi selon elle, il y aurait beaucoup trop de langages informatiques différents dans les logiciels made in DGFIP et tous ne les maîtrisent pas.

Face à nos arguments sur l'intérêt de délivrer une formation continue, l'aspect très marginal des langages exotiques, voire l'existence du recours à des contractuels pour des besoins très spécifiques, l'administration n'a pas sourcillé.

Pire encore, quand nous avons souligné que les emplois concernés sont déjà soumis à l'obligation de détenir une qualification informatique, la direction n'a pas répondu.

Cela montre à quel point elle a de la considération pour nos collègues informaticiens, qu'elle sait pourtant régulièrement affubler d'astreintes quand il faut être sur le front pour les crédits de TVA, les campagnes d'impôts ou d'autres encore.

Ce changement de mode de recrutement des informaticiens ne fait que répondre à la volonté des directeurs, nommés « recruteurs » par la DG, de pouvoir arbitrairement choisir leurs agents sans la contrainte de textes. Ces mêmes textes qui pourtant, garantissent l'équité, mais de toute évidence, ce n'est pas là l'essentiel pour la DG et ses « chasseurs de têtes ».

**La CGT Finances Publiques est contre ces règles de mobilité au choix des directeurs.**

**Seules des règles de mutations basées sur les priorités, l'ancienneté peuvent garantir une équité de traitement.**

**Pour la CGT Finances publiques**, les agents ne doivent pas être formatés pour un poste avant d'y être affectés, c'est à l'administration de former les agents à leur futur métier, permettant à chacun d'évoluer au sein de la DGFIP. **C'est la richesse de notre administration.** Cette exigence de formation continue et d'adaptation aux nouvelles technologies est cruciale et a toujours existé dans une matière comme l'informatique qui évolue sans cesse.

Elle implique bien sûr un bon niveau de recrutement avec un solide socle de connaissances techniques, qui permet de s'adapter.

Mais nul besoin d'affectation au choix pour cela. Il existe déjà un dispositif, le système des qualifications informatiques, qui garantit à la fois ce niveau de recrutement et sa reconnaissance financière.

Des formations et examens existent pour passer ces qualifications en interne, des concours spécifiques également.

En le niant, le recrutement au choix généralisé remet clairement en cause le système des qualifications informatiques et donc à terme le régime indemnitaire associé.

Déjà mis à mal par le recours massif aux contractuels et prestataires, c'est tout le système qui a permis à la DGFIP de construire un Service Informatique sécurisé de haut niveau, et d'en garder la maîtrise, qui est aujourd'hui fragilisée par ces attaques.

Pour les agents, c'est en outre un risque de les enfermer dans un métier très spécifique, sans perspective d'évolution fonctionnelle. Sans aucun doute un nouveau frein à l'attractivité sur laquelle la DG ne cesse de se lamenter.

Comme pour les services civiques, les apprentis, les TIG, la DGFIP a un rôle social envers ses personnels titulaires et se doit de les faire progresser dans leurs connaissances et dans leur carrière.

C'est par la formation et l'équité de traitement, et non en multipliant les sélections au choix, qu'elle pourra jouer ce rôle.